

**Plateforme « Mon Master » et capacités d'accueil offertes limitées 2023/2024****Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

**Vu** le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;

**Vu** l'arrêté du 20 février 2023 pris pour l'application des articles D. 612-36-2 et D. 612-36-2-1 du code de l'éducation établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidatures sur la plateforme dématérialisée

**Vu** l'arrêté du 28 février 2023 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;

**Vu** l'arrêté du 9 mars 2023 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Mon Master » ;

**Vu** la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

**Considérant** qu'en sus des capacités d'accueil globales déjà votées en conseil d'administration le 15 décembre 2022, le ministère recommande aux établissements de faire également voter les capacités offertes limitées (COL) avant l'ouverture de la plateforme Mon Master aux candidats le 22 mars 2023 ;

**Considérant qu'il** est demandé au conseil académique d'émettre un avis, avant le vote du conseil d'administration du 14 mars 2023, sur les capacités offertes limitées (COL) des formations présentes sur la plateforme Mon Master telles qu'elles lui ont été présentées.

**Délibère****Article 1er**

**Après en avoir délibéré, le conseil académique émet un avis favorable à la majorité à la présente délibération, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>52</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>38</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

## **Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs-sur-Marne, le 13 mars 2023



**Gilles ROUSSEL**

## FICHE DE PRESENTATION

### Plateforme « Mon Master » et capacités d'accueil offertes limitées 2023/2024

Information

Avis

Vote

#### Contexte :

Rappel du calendrier de la plateforme « Mon Master » (<https://www.monmaster.gouv.fr/>) :

1er février : ouverture du site au public pour consulter les offres de master

Du 21 février au 16 mars : paramétrage de la plateforme par les établissements

Du 22 mars au 18 avril : dépôt des candidatures

Du 24 avril au 16 juin : examen des candidatures

Du 23 juin au 21 juillet : procédure d'admission des candidats

Pour les alternants, du 24 avril au 30 septembre : Examen des candidatures et admission des candidats

Le paramétrage est réalisé par la VP FIP, en fonction des informations remontées par les composantes, notamment : ouverture en FI (initiale) ou en FA (alternance), pièces justificatives à fournir, capacités d'accueil offertes limitées (COL) dans la limite de la capacité totale déjà validée par le CA du 15 décembre dernier.

En plus des capacités d'accueil globales déjà votées en Conseil d'Administration le 15 décembre dernier, le ministère recommande aux établissements de faire également voter les capacités offertes limitées (COL) avant l'ouverture de la plateforme aux candidats le 22 mars 2023.

#### Avis sur

Il est donc demandé au Conseil Académique d'émettre un avis sur celles-ci, en vue du Conseil d'Administration du 14 mars 2023.

#### Document(s) joint(s) :

- Annuaire des formations 2023/2024 avec les différentes capacités d'accueil
- Fichiers de paramétrage Mon Master avec les COL définitives

Accès au cloud contenant toutes les informations relatives à la plateforme Mon Master :

<https://cloud.univ-eiffel.fr/s/XCs3C7G3jA4QnDB>

mot de passe : TrouverMonMaster-2023